

LES RESSOURCES EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

PROPOSITIONS POUR UNE MEILLEURE GESTION DES EAUX  
DESTINEES A L'ALIMENTATION HUMAINE  
DES COLLECTIVITEÇ RURALES

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	<b>Page 1</b>
1 - <u>LES RESSOURCES EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE</u>	Page 2
1 - GENERALITES	Page 2
1, - Origine des ressources en eau	
1 <sub>2</sub> - Alimentation des nappes d'eaux souterraines et des nappes d'eaux superficielles	
2 - LES RESSOURCES EN EAUX SUPERFICIELLES	<b>Page 4</b>
2 <sub>1</sub> - Le réseau hydrographique	
2 <sub>2</sub> - Les nappes alluviales	
3 - LES RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES	Page 5
3 <sub>1</sub> - L'aquifère du Portlandien	
3 <sub>2</sub> - L'aquifère du Kimméridgien Inférieur	
3 <sub>3</sub> - L'aquifère du Doeer	
3 <sub>4</sub> - Les aquifères du Domérien Supérieur et du Thétien	
3 <sub>5</sub> - Les autres aquifères.	

II - <u>LA SECHERESSE 1976 ET SES CONSEQUENCES SUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COLLECTIVITES RURALES</u>	Page 11
1 - LES CAUSES DE LA SECHERESSE	Page 11
2 - LES CONSEQUENCES DE LA SECHERESSE SUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	Page 11
2 <sub>1</sub> - Une diminution quantitative des ressources en eau	
2 <sub>2</sub> - L'aggravation de la qualité bactériologique des eaux distribuées.	
3 - LES MOYENS A METTRE EN OEUVRE <b>POUR</b> AMELIORER LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE	Page 15
3 <sub>1</sub> - <b>Assurer un meilleur approvisionnement           en eau ...</b>	
3 <sub>2</sub> - <b>Sur le plan de la qualité</b>	
III - <u>PROPOSITION POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES EN EAU DU DEPARTEMENT LE ROLE D'UN HYDROGEOLOGUE DEPARTEMENTAL</u>	Page 19
1 - LA CENTRALISATION DE LA DOCUMENTATION	Page 21
2 - L'ETABLISSEMENT D'UNE DOCUMENTATION COMPLEMENTAIRE <b>SUIVI</b> D'ETUDES PARTICULIERES	Page 22
3 - L'ETABLISSEMENT D'UN INVENTAIRE DES POINTS DE PRELEVEMENTS D'EAU DESTINEE A L'ALIMENTATION HUMAINE	Page 23
a - la législation en vigueur	
b - la procédure de protection	
c - l'inventaire communal	
d - le coût et le financement de l'opération	
<u>CONCLUSIONS</u>	Page 31

CARTES, ANNEXES ET PLANCHES

-:-:-:-

- Carte des Affleurements des formations aquifères et imperméables.
- Carte de vulnérabilité des ressources en eau à la pollution.
- Carte Alimentation en Eau Potable - Interventions de la Direction Départementale de l'Agriculture auprès des Communes Rurales déficitaires (1975-1976).
- ANNEXE 1 - Liste des **Collectivités** ayant eu de graves difficultés d'approvisionnement en eau potable en 1976.
- ANNEXE 2 - Echelle Stratigraphique (succession des couches géologiques présentes sur le Département).
- PLANCHE 1 - Coupe structurale schématique (différents types de nappes
- PLANCHE II - Relations hydrologiques entre la rivière et sa nappe alluviale
  - Notions hydrogéologiques des réserves en eau
- PLANCHE III - Schéma d'un Karst.

-----

Chaumont, le 28 Février 1977.

-----

RAPPORT DE L'INGENIEUR EN CHEF  
DU GENIE RURAL DES EAUX ET DES FORETS  
DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'AGRICULTURE

-----

LES RESSOURCES EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE  
PROPOSITIONS POUR UNE MEILLEURE GESTION DES EAUX  
DESTINEES A L'ALIMENTATION HUMAINE DES COLLECTIVITES RURALES

---

INTRODUCTION

Durant la période de sécheresse qui a sévi en 1976, de nombreuses Collectivités Rurales du Département de la Haute-Marne se sont trouvées dans l'impossibilité de couvrir les besoins en eau potable qui se sont alors exprimés, faute essentiellement de pouvoir disposer de ressources en quantité suffisante.

La prise de conscience par l'opinion publique Haut-Marnaise et par l'ensemble des élus du Département de l'importance des problèmes posés a été d'autant plus nette que le Département de la Haute-Marne se situe, à travers les chiffres, dans les tous premiers rangs parmi l'ensemble des Départements français, par le taux élevé de Communes Rurales équipées d'un réseau public de distribution d'eau potable.

Face à cette situation, le Conseil Général a décidé de consacrer en 1977 des sommes importantes pour améliorer l'approvisionnement en eau des Collectivités Rurales.

Il convient, à présent, de dresser un rapide bilan des conséquences de la sécheresse 1976 sur la distribution publique d'eau potable dans le Département de la Haute-Marne et de proposer les moyens à mettre en oeuvre pour assurer à l'ensemble de la population rurale une eau de bonne qualité en quantité suffisante.

Dans un premier temps, le présent rapport fait le point sur les ressources en eau du Département et propose de poursuivre la politique mise en oeuvre par la Direction Départementale de l'Agriculture depuis deux ans, afin d'assurer un approvisionnement en eau potable suffisant pour l'ensemble des Collectivités Rurales.

..../..

## CONCLUSIONS

-:-:-:-:-

Les ressources en eau du Département de la Haute-Marne sont abondantes, même si la variation de l'hydrogéologie régionale peut révéler localement des situations bien difficiles.

Mais si les ressources existent, leur mobilisation demande de faire appel à des techniques plus onéreuses (forages) que celles qui étaient utilisées jusqu'à présent (captages de sources).

En outre, les grands aquifères du Département sont représentés par des calcaires Karstifiés dont la Structure est rendue plus complexe par la présence de nombreuses cassures ou failles.

De ce fait, la création de nouveaux points d'eau nécessite une étude hydrogéologique préalable à toute implantation des futurs ouvrages de production, afin de trouver le "meilleur" emplacement.

De nombreuses Collectivités éprouvent, depuis quelques années de grandes difficultés pour assurer leur approvisionnement en eau en période d'étiage des sources.

La sécheresse de 1976 a aggravé et amplifié ce phénomène.

Il convient de souligner la rigidité des structures de distribution publique d'eau potable actuellement en place sur le Département. L'absence de toute interconnexion de réseaux et la dépendance stricte des collectivités à un unique point d'eau ont rendu impossible tout renforcement, même momentané, d'une commune déficitaire par d'autres collectivités mieux alimentées.

La nouvelle orientation amorcée ces dernières années par la Direction Départementale de l'Agriculture doit être généralisée : elle consiste à faire appel aux ressources en eaux souterraines profondes par la création d'ouvrages de production de gros débits et à renforcer plusieurs communes à partir de ces nouveaux points d'eau par la mise en place d'un réseau intercommunal de renforcement.

Les anciens points d'eau ne sont pas abandonnés, mais les nouvelles ressources, constantes dans leur volume et leur qualité, sont disponibles en période difficile.

Le Syndicat Intercommunal paraît être la meilleure structure pour faire face à la fois aux problèmes de ressources que connaissent certaines collectivités et aux problèmes de gestion et de maintenance des ouvrages que connaissent toutes les collectivités rurales du Département.

.../...

Du point de vue de la qualité, les analyses bactériologiques effectuées par les Services de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale révèlent que plus du tiers des eaux distribuées sont considérées comme "non potables".

Il convient donc, conformément à l'Article 7 de la Loi n° 64-1245 du 16 Décembre 1964, de réaliser la protection des points de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation humaine.

Préalablement à toute mesure de protection, la Direction Départementale de l'Agriculture préconise l'établissement d'un inventaire de tous les points d'eau captés sur le Département.

Cet inventaire devrait être suivi d'études hydrogéologiques locales complémentaires sur les points d'eau à protéger, permettant ainsi de produire au Géologue agréé un document suffisamment complet pour qu'il puisse définir avec précision et discernement les périmètres de protection institués par la Loi de 1964.

C'est pourquoi la Direction Départementale de l'Agriculture propose au Département de recruter sous contrat un Hydrogéologue Départemental dont la compétence serait très utile à plusieurs égards et notamment pour la réalisation de l'inventaire des points d'eau et des études hydrogéologiques préalables à toute mesure de protection.

Le Département de la Haute-Marne vient de connaître la fin d'une longue période d'investissements qui lui a permis de figurer parmi les premiers départements français par le taux de communes équipées d'un réseau de distribution d'eau potable.

Il convient maintenant d'apporter une plus grande sécurité dans l'approvisionnement de la population en mettant à la disposition des collectivités des quantités d'eau plus importantes et plus régulières tout au long de l'année et en assurant une meilleure qualité des eaux distribuées.

La prise de conscience de la population haut-marnaise, née des circonstances exceptionnelles de l'année 1976, doit conduire à l'amélioration de la qualité du Service Public de distribution d'eau potable.